

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 13 février 2014;
- ▶ Désignation des représentants des usagers à la section disciplinaire ;
- ▶ Charte du réseau FIGURE ;
- ▶ Don de fonds documentaire de Robert Fossier ;
- ▶ Remise gracieuse ;
- ▶ Attribution des PCA et PRP ;
- ▶ Présentation du budget « enseignement supérieur et recherche » du Conseil régional Nord-Pas de Calais ;
- ▶ Compte financier 2013 ;
- ▶ Orientations budgétaires 2015 ;
- ▶ Tarifs de la formation continue ;
- ▶ Tarifs du Master international « Transport et Energie » ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 13 février 2014

M. O. Birembaux souhaite faire 2 remarques : page 6, après le 5^{ème} alinéa, ajouter « O. Birembaux s'étonne que l'on doive voter maintenant et demande des précisions sur ce que l'on entend par « vote d'orientation ». » et page 8, ajouter « les conseillers suggèrent de remplacer la formulation « fêtes légales » par « jours fériés ». »

En l'absence d'autres remarques et prenant en compte ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Désignation des représentants des usagers à la section disciplinaire

M. M. Varago, Responsable du service des affaires juridiques et contentieuses, explique aux conseillers que des élections étudiantes ont eu lieu le 18 mars dernier et qu'il s'agit de désigner les représentants étudiants dans les différentes instances de l'établissement qui sont des émanations du conseil d'administration. Pour des raisons calendaires, les représentants

des étudiants au sein de la commission des statuts et de la commission de la vie étudiante ne pourront être élus avant que ces commissions ne se réunissent. Aussi, une situation transitoire est mise en place en attendant la prochaine réunion du Conseil académique. Néanmoins, il s'agit de mettre à jour la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants. Comme il y a le même nombre d'étudiants au sein du conseil d'administration et de la section disciplinaire, il n'y a pas lieu de procéder à des élections. Toutefois, il faut un tirage au sort pour déterminer l'ordre pour siéger au sein de cette section.

M. le Président procède au tirage au sort :

Titulaires :

1. Guillaume BERTINCHANT
2. Adrien PILNIAK
3. Mathilde FAUQUET
4. Zineb ANIS
5. Saint Bris NZOGHE NGYE

Suppléants :

1. Justine CARLIER
2. Alexandre BRUHIER
3. Manon RUSIN
4. Hélène DE FRANQUEVILLE
5. Geoffrey GALLET

M. A. Pilniak demande comment la répartition s'organise entre les titulaires et les suppléants.

M. H. Ezzedine, Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, lui répond que les titulaires et les suppléants reçoivent le même courrier de convocation et c'est au titulaire de prévenir son suppléant s'il ne peut participer à la réunion.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Charte du réseau FIGURE

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, explique que l'établissement souhaitait développer un master « Cursus Master Ingénierie » (CMI) de la L1 au M2, pour pallier le manque d'ingénieurs dans l'industrie et essayer d'attirer les meilleurs étudiants dans les universités. C'est un label d'excellence, soutenu fortement par les laboratoires de recherche. Les étudiants labellisés « CMI » auront des heures d'enseignement supplémentaires et participeront à des projets dans les laboratoires. A l'ISTV, c'est la licence Sciences pour l'Ingénieur (SPI) qui est concernée avec 2 parcours : GE2I et parcours Mécanique puis le Master « transport, mobilité, réseaux » comprenant 3 parcours.

M. le Président précise qu'en plus du fort adossement recherche, la proximité avec les entreprises est également prévue.

M. A. Bruhier lui demande ce que signifie « sélectivité par la réussite » dans la charte.

Mme C. Follet lui répond que cela est fait pour encourager les très bons étudiants.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, précise que c'est une aide à la réussite des étudiants avec la promotion de l'excellence. Le but est d'aiguiller certains étudiants avec un volume horaire supérieur pour les mener vers un diplôme permettant d'exercer les métiers d'ingénieurs. Elle ajoute que seuls 50% des ingénieurs en poste ont un diplôme d'ingénieur. C'est un engagement de l'Etablissement mais aussi de l'étudiant qui s'engage dans cette voie.

M. A. Bruhier demande si cela ne risque pas de déséquilibrer le budget des autres formations ou de diminuer les autres diplômes.

Mme S. Harmand lui répond par la négative. Il s'agit surtout d'un effort de la part de l'étudiant qui s'engage dans cette voie.

M. A. Bruhier souhaite connaître les modalités d'accès à cette formation.

Mme S. Harmand lui répond que les étudiants doivent se déclarer dès la L1, pour ce cursus de 5 ans.

M. le Président ajoute que les étudiants ayant un master s'intègrent bien dans le milieu professionnel.

Mme M. Fauquet demande quelles seront les conditions d'accès après le Bac (mention « bien » ou « très bien ») et si la sélection pourra s'étendre à toute l'Université à partir de ce diplôme.

Mme S. Harmand rassure Mme Fauquet et lui répond que le jeune doit déposer sa candidature et celle-ci sera retenue si le jury pense qu'il pourra y arriver.

M. le Président souhaite rappeler que la L1 est ouverte de droit pour les bacheliers.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Don de fonds documentaire

Mme F. Truffert, Directrice du Service Commun de Documentation, explique aux conseillers que M. Robert Fossier, archiviste-paléographe renommé, décédé en 2012, avait souhaité faire don de son fonds documentaire à l'UVHC. Ces collections comprennent environ 1670 monographies, 7 titres de revues ainsi que des cours et notes de M. Fossier.

M. F. Guizard intervient en tant que médiéviste. Il évoque les contacts avec Mme Lucie Fossier, légataire de ce fonds, qui a souhaité respecter les vœux de son défunt mari. Robert Fossier faisait partie des meilleurs médiévistes européens. Ce fonds documentaire, d'environ 3 000 ouvrages au total va pouvoir être mis à la disposition des étudiants et des chercheurs de l'UVHC.

Mme F. Truffert explique qu'une convention de cession de documents, tenant lieu de formulaire de don va être signée avec Mme Fossier. L'UVHC s'engage notamment à assurer le déménagement des collections, conserver sur le site du Mont Houy l'intégralité des collections et les valoriser, et enfin conserver la mémoire de l'origine du don en le rendant identifiable.

M. M. Défossez souhaite vivement féliciter les collègues de la FLLASH pour avoir pu bénéficier de ce fonds documentaire car Robert Fossier était une « pointure » dans son domaine.

M. F. Guizard explique que cela a donné des idées à d'autres historiens : M. Robert Delors souhaite également que sa collection revienne à l'UVHC à son décès.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote pour l'acceptation de ce don.

Vote : adoption à l'unanimité

- Remise gracieuse

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente la demande de remise gracieuse d'un contractuel administratif de catégorie C en situation sociale très difficile et en procédure de surendettement.

M. V. Guidez, Agent comptable, confirme que c'est la seule solution humainement possible.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- PCA-PRP

M. J-P Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, explique que les « missions ouvrant droit » et les plafonds des primes pour charges administratives (PCA) et des primes pour responsabilités pédagogiques (PRP) sont soumis au vote du CA. L'attribution nominative reste de la compétence du CA restreint. Il conclut en précisant que le volume global de ces primes représente 0,8% de la masse salariale.

M. A. Bruhier demande combien cela représente en euros.

M. J-P. Rouzé lui répond que le total s'élève à 452 150€ pour 310 collègues concernés.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du budget « enseignement supérieur et recherche » du Conseil Régional Nord-Pas de Calais

M. le Président accueille Mme S. Rousseau, Vice-Présidente « Enseignement Supérieur et Recherche » du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et lui laisse la parole pour présenter le budget « enseignement supérieur et recherche » de la Région.

Mme S. Rousseau rappelle que le budget 2014 de la Région Nord-Pas de Calais s'élève à 2,2 milliards d'euros dont 1,63 milliards dédiés aux politiques régionales. Dans un contexte de restriction budgétaire (avec notamment une baisse des crédits de fonctionnement de plus de

2%), la politique relative à l'enseignement supérieur et à la recherche est globalement préservée avec près de 50 M€ au total (sans compter les interventions de la Région au titre des transports, de l'innovation, des formations sanitaires et sociales, de l'apprentissage dans le supérieur...). Sur ces 50 M€, plus de 12,5 M€ de crédits de paiement vont être consacrés à l'enseignement supérieur et 18,9 M€ à la recherche. Auxquels s'ajoutent 10,27 M€ sur les opérations immobilières (Learning center et Institut d'études politiques notamment) et 7,6 M€ en faveur de l'Institut européen de génomique du diabète (EGID). Elle poursuit en détaillant plus précisément les grandes priorités au niveau régional :

- Egalité des chances et qualité de vie sur les campus :
 - Contrats étudiants (50 000 heures –réparties entre les 6 universités publiques)
 - Mobilité internationale (1800 Bourses Blériot)
 - Démocratisation et réussite (1560 jeunes concernés via le PRREL et le PEI)
 - AMP#IS
 - Développement durable

- Culture artistique et culture scientifique :
 - Vie culturelle et pratiques artistiques dans les établissements
 - Learning Center
 - Culture scientifique et technique

- Développement des forces humaines de recherche :
 - Accueil de chercheurs
 - Chaires internationales
 - Mobilités
 - Allocations de recherche

- Soutien à la structuration de la recherche :
 - Fin du CPER 2007-2013
 - ArCir, projets émergents ...
 - Recherches dans les domaines d'intérêt stratégique (SRISI, Horizon 2020...)
 - Contractualisation avec les organismes de recherche

- Transformation sociale et écologique :
 - Appel à projets Chercheurs Citoyens
 - Recherche en environnement
 - Projet de «conférence de citoyens»
 - Boutique de sciences (en préfiguration)

Mme S. Rousseau conclut sur la négociation en cours avec le gouvernement pour un pacte de soutien à la Région comme cela s'est fait pour la Région PACA, Lorraine et Bretagne.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, estime qu'il y a un problème de fond concernant la mobilité internationale car les bourses ne couvrent pas tous les frais. Elle demande si une étude ne serait pas à faire sur ce point.

Mme S. Rousseau lui répond que la Région a augmenté le montant de la bourse pour la mobilité internationale, qui peut se cumuler avec les bourses traditionnelles du CROUS. Mais cela diminue d'autant le nombre de bénéficiaires.

M. A. Bruhier demande pourquoi ne pas moduler le montant de la bourse en fonction des revenus fiscaux.

Mme S. Rousseau lui répond que le nombre de dossiers instruits est très important et que cela représenterait un travail conséquent. De plus, les justificatifs seraient difficilement vérifiables pour les étudiants étrangers.

M. J-P Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, souhaite remercier la Région pour son soutien. Toutefois, il exprime l'inquiétude de l'établissement dans les domaines suivants:

- le CPER (avec la réhabilitation de bâtiments datant des années 60)
- le budget (qui se base sur la FC et la FA, financées par la Région)

Mme S. Rousseau souhaite évoquer la 3^{ème} révolution industrielle, plutôt que de parler uniquement de réhabilitation de bâtiments. Au-delà de la transition énergétique, les campus doivent s'engager dans la démarche Université « Zéro carbone » à l'horizon 2050. Cette démarche englobe toute la problématique « développement durable » avec notamment le plan de déplacement et la modification des usages. Concernant l'alternance, elle regrette que les statistiques fournies par Formasup révèlent que ce ne sont ni les milieux modestes ni les filles qui bénéficient de l'apprentissage. Or, l'apprentissage était prévu pour des jeunes ne pouvant compter sur un réseau familial ou culturel pour trouver un emploi.

M. E. Markiewicz souhaite avoir des précisions sur le CPER 2014-2020 et le PO FEDER qui est découplé.

Mme S. Rousseau lui répond que le PO FEDER et le CPER étaient couplés jusqu'à présent. Il faut se passer du PO FEDER petit à petit. Le CPER servira en partie de contrepartie au PO FEDER, mais moins que les années précédentes, notamment pour enclencher un processus pour lier davantage ces fonds à des fonds privés ou d'autres organismes.

M. E. Markiewicz demande quel type d'attractivité fera l'objet d'une attention particulière sur les projets PO.

Mme S. Rousseau lui explique que cela peut être à la fois les chaires internationales qui s'inscrivent dans un processus de développement, des post-doctorants si le laboratoire les accueille, la mobilité de grands organismes. Mais ça ne peut pas être des thèses.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie Mme S. Rousseau d'être venue à Valenciennes pour cette présentation.

- Compte financier 2013

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente les données essentielles du compte financier 2013.

Le montant du chiffre d'affaires s'élève à 5 404 k€ (soit 5% d'augmentation par rapport à l'année précédente), dont 2 167 k€ de produits sur la formation continue et 1 362 k€ de droits universitaires.

Les subventions représentent 90 697 k€ (soit + 1,32%), dont 81 137 k€ provenant de l'Etat et 3 358 k€ des collectivités territoriales.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 519 k€ dont 700 k€ pour le bâtiment « Le Moulin ».

Les charges d'exploitation totalisent 10 736 k€ (soit + 1,36%), dont 81 453 k€ de masse salariale (+ 3,5%). A noter que cette variation de masse salariale est due pour 86% à une hausse des charges sociales. Les autres charges représentent 2 939 k€ (dont 1 769 k€ de subventions, dont 980 k€ pour l'IRT) et des charges exceptionnelles pour 652 k€ (dont 65% de dotation aux amortissements exceptionnelle).

Le résultat global s'élève à + 37 809€. Pour mémoire, il était de 996 075€ en 2012. L'UVHC, avec ses SACD est donc en résultat positif.

Mme M. Fauquet demande ce que signifie « Le Moulin » et l'IRT.

M. V. Guidez lui répond que le bâtiment « Le Moulin » était un bâtiment situé à Valenciennes que la mairie a souhaité récupérer et a dédommagé l'Université à hauteur de 700 000 €. L'IRT est une Fondation de Coopération Scientifique qui œuvre dans le domaine du transfert technologique vers le monde ferroviaire.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante, fait remonter la demande des étudiants nouvellement élus d'un petit lexique des sigles utilisés pour les aider dans leur mandat.

M. V. Guidez reprend sa présentation en rappelant que l'actif représente tout ce que l'établissement possède et que le passif correspond à la manière de le financer. La valeur brute du patrimoine immobilier de l'établissement s'élève à 122 474 k€. Le taux de vétusté est de 48% (contre 54% en 2012).

La trésorerie, en baisse de 671 k€, s'élève à 17 572 k€. Cela reste un niveau très confortable pour l'établissement. Le fonds de roulement est de 18 282 k€, avec une variation du fonds de roulement de + 2 709 k€, un besoin en fonds de roulement de 777 k€ et une capacité d'autofinancement (CAF) de 2 189 k€.

M. M. Défossez demande si notre « CAF » est dans les normes.

M. V. Guidez lui répond que la « CAF » diminue moins vite que le résultat. Plus on investit sur nos fonds propres, plus on a tendance à diminuer le résultat. Ce qui est important vis à vis de notre tutelle, c'est le montant du résultat.

M. V. Guidez évoque à présent l'enjeu de la TVA : pour la recherche dite « valorisable », la TVA sur les achats est déductible, même sur les opérations passées. Ainsi, de 2010 à 2012, ce sont 2 398 k€ que l'UVHC pourra réclamer aux services fiscaux.

M. le Président le remercie et laisse la parole à Mme A. Albertin, Commissaire aux Comptes.

Mme A. Albertin du Cabinet Mazars rappelle la mission des Commissaires aux Comptes qui consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de l'établissement. L'opinion ne porte pas sur le budget ou sur les résultats des composantes.

Elle explique l'approche d'audit des commissaires aux comptes, intégrant les étapes suivantes :

- Prise de connaissance des faits marquants de l'exercice pouvant impacter les comptes annuels 2013 de l'Université.
- Mise à jour et suivi des recommandations formulées en 2012 portant sur les procédures de contrôle interne : ressources humaines / Paie, Recherche / Ressources affectées—conventions simples et Systèmes d'information.

- Revue du process de comptabilisation des achats
- Audit des comptes annuels
- Emission de l'opinion

Mme A. Albertin rappelle la cartographie des risques et le plan pluriannuel d'actions :

- Fin 2012 : la partie « ressources humaines / Paie » était maîtrisée. Pour la recherche et les achats, le diagnostic était fait mais des fiches de procédures et de contrôle interne restaient à mettre en place. Enfin, la réflexion sur la désignation d'une personne dédiée au pilotage et à l'animation de la démarche de contrôle interne était en cours.
- Les évolutions en 2013 : au niveau des ressources humaines, le reporting de conclusion du contrôle interne paye a été effectué à la fin de l'année et une échelle de maturité de la gestion des risques a été mise en place. Au niveau des achats, une fiche de contrôle interne permettant de documenter les contrôles effectués par l'agence comptable et la résolution d'anomalies (en lien avec le service facturier) a été mise en place.
- Les perspectives de 2014 : au niveau des recettes, il faut documenter la cartographie des risques et du contrôle interne comptable et financier.

Elle rappelle les réserves émises en 2012 :

- Absence d'intégration du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat ;
- Absence de mise en œuvre de la comptabilisation par composants ;
- Absence d'inventaire physique des biens mobiliers ;

En 2013, seule la dernière réserve a été levée.

Elle poursuit en détaillant les observations techniques émises dans le rapport des commissaires aux comptes :

- Changement de méthode de présentation de financements des actifs
- Levée de la réserve de 2012 suite aux travaux après inventaire physique

En ce qui concerne l'intégration du patrimoine, l'Université a demandé une nouvelle évaluation auprès de France Domaine. Les commissaires aux comptes recommandent :

- d'adresser à France Domaines les anomalies identifiées lors de leurs contrôles réalisés en 2012
- de s'approprier et de « challenger » les résultats des évaluateurs avec les services techniques et du patrimoine de l'université.

M. le Président la remercie. Il lui demande son avis quant à la trajectoire de l'établissement d'un point de vue financier.

Mme A. Albertin lui répond que le résultat de l'établissement suit une pente descendante qui tend vers 0. L'UVHC retrouvera de l'air quand l'IRT fournira des produits. Elle confirme que c'est une phase délicate qui nécessite beaucoup de points de vigilance.

En l'absence de questions, il propose de passer au vote pour arrêter sans réserves le compte financier 2013 de l'établissement et affecter le résultat de l'exercice 2013 aux réserves.

Vote : adoption à l'unanimité

- Orientations budgétaires 2015

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, rappelle que la préparation du budget initial est réalisée dans le respect des dispositions règlementaires du décret n°2008-618 dont l'article 11 mentionne que : « le budget est élaboré sous l'autorité du Président conformément aux priorités et aux orientations définies par le CA en cohérence du contrat

pluriannuel d'établissement ». Il poursuit en détaillant la procédure interne d'élaboration du budget qui s'appuie sur un dialogue de gestion qui s'approfondit : actualisation de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) pour les composantes de formation, création des fiches de caractérisation pour les composantes de recherche notamment.

Il poursuit en précisant qu'une approche prudentielle conduit à inscrire, dans l'ordre, les priorités de financements suivantes :

- le financement des dépenses obligatoires, des charges incompressibles et le respect des engagements de l'établissement
- le financement de l'activité de formation et de recherche dans les composantes et services
- le financement des projets d'établissement

M. J-P. Rouzé rappelle que le ratio « dépenses de masse salariale / ressources d'exploitation » qui doit théoriquement être proche de 80%, était pour l'UVHC, de 81,90% en 2010, de 83,12% en 2011, 82,85% en 2012 et 83,56% en 2013. L'impératif de la soutenabilité budgétaire conduit à définir un plafond des dépenses de masse salariale par l'application d'un ratio de 83% du total des recettes d'exploitation prévues pour 2014 afin de revenir progressivement au taux de 2010. Ce ratio caractérise la capacité de l'établissement à dégager des marges de manœuvre pour financer la politique de l'établissement à travers des projets.

Les objectifs proposés sont les suivants :

- Objectif N°1 :

- mobiliser les ressources propres et optimiser les justifications dans le cadre d'une démarche de coût complet ;
- prospecter pour trouver de nouveaux financements qui doivent participer à hauteur des coûts qu'ils génèrent aux charges communes de l'établissement ;
- s'assurer du remboursement du coût salarial des mises à disposition ;
- affecter le préciput ANR au renforcement de la qualité de l'environnement de la recherche au service de la mise en œuvre de politiques scientifiques orientées vers l'excellence et les innovations de rupture, par des investissements dans les infrastructures et par l'optimisation des fonctions supports en réponse directe et efficace aux besoins des équipes (charte du préciput ANR).

- Objectif n°2:

- garantir des marges de manœuvre pour financer l'investissement à hauteur d' 1 million d'euros (hors prélèvement sur fonds de roulement) pour des projets d'équipement principalement.

- Objectif n°3: prévoir une limitation des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la contribution au redressement des comptes publics (à ajuster en fonction du cadrage qui sera donné par le MESR aux opérateurs de l'Etat).

- Objectif n°4:

- cadrer les dépenses de masse salariale en utilisant différents moyens, afin de préserver une campagne d'emploi compatible avec les projets de l'établissement (réussite en licence, actions contractuelles ...)
- strict respect du cadrage du CA de février 2012 pour le recrutement des agents contractuels
- optimisation de la gestion des heures complémentaires avec celle des décharges et des situations de sous-service, dans le cadre également de la soutenabilité de l'offre de formation

- maintien d'enveloppes de crédits arrêtées pour certaines catégories de dépenses pilotées par l'établissement : invités, cotutelles, contrats étudiants, surveillances ...

M. le Président le remercie et rappelle qu'il s'agit bien d'orientations à mettre en œuvre dans le cadre du budget 2015.

M. A. Bruhier demande quels types de financement l'université peut-elle espérer.

M. J-P. Rouzé lui répond qu'il s'agit de développer l'apprentissage, les contrats de professionnalisation, ainsi que les contrats ANR en recherche : ce sont des ressources supplémentaires qui ne sont pas allouées par l'Etat.

M. A. Bruhier souhaite avoir des explications quant au cadrage de la masse salariale : cela signifie-t-il qu'il faut supprimer des emplois ?

M. J-P. Rouzé lui répond que le Ministère transfère à l'établissement une dotation pour payer les salaires des fonctionnaires mais il manque quelques centaines de milliers d'euros.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs de la formation continue

M. B. Deremetz, Vice-Président chargé de la formation tout au long de la vie et de l'alternance, présente la synthèse des tarifs de formation continue pour l'année 2014. Il explique aux conseillers que le DUFA ne sera plus délivré par le CEPPEP, faute de financements suffisants.

M. A. Bruhier demande à M. Deremetz si d'autres formations vont être fermées.

M. B. Deremetz lui répond par la négative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs du Master international « Transport et Energie »

Mme C. Morin, Responsable des Masters de l'ENSIAME, présente le projet d'ouverture d'un master international « Transport et énergie » destiné à accueillir des étudiants étrangers. Le Ministère a donné un avis favorable pour l'habilitation à délivrer ce diplôme pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014. Elle détaille les différentes prestations proposées et leurs tarifs. Un étudiant déboursera 4 254€ pour la première année de Master.

M. le Président la remercie. Il demande combien d'étudiants français seront accueillis.

Mme C. Morin lui répond que la vocation du Master international est d'accueillir les étudiants étrangers.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, confirme qu'un étudiant français n'a aucun intérêt à s'inscrire dans une telle formation.

M. E. Cartignies s'interroge sur les cours de « français langue étrangère » prévus en juillet et août.

Mme C. Morin lui répond que ces cours sont gérés par la ComUE Lille Nord de France.

Mme S. Harmand ajoute que cela existe depuis très longtemps.

M. M. Défossez demande si ces étudiants étrangers auront des contacts avec les étudiants français.

Mme C. Morin lui répond par l'affirmative : il y aura des projets communs et également un système de tutorat « étudiant français / étudiant étranger ».

M. A. Bruhier demande si les étudiants étrangers auront également des cours sur l'histoire de France.

Mme C. Morin lui répond qu'un accompagnement à la culture française est prévu.

Mme C. Follet s'avoue étonnée qu'un Master soit habilité pour une durée de 6 ans, alors que pour l'ISTV, le Master ayant le même nom est habilité pour 5 ans.

Mme C. Morin précise que c'est la dernière année que le Diplôme National de Master, pour les écoles d'ingénieurs, est habilité pour 6 ans.

M. A. Bruhier constate que cette formation reviendra à 9 200€ par étudiant sans compter l'argent bloqué sur leur compte en banque pour les frais annexes. Il s'avoue choqué que cette formation ne soit pas ouverte aux étudiants français.

M. le Président lui répond qu'il s'agit d'attirer de bons étudiants étrangers en France.

M. M. Défossez confirme que pour attirer des étudiants étrangers, il faut que les formations aient un certain coût.

Mme M. Fauquet demande pourquoi ne pas ouvrir le master existant aux étrangers.

M. le Président lui répond que cette formation sera dispensée intégralement en anglais.

Mme C. Morin précise que la deuxième année n'existe pas actuellement.

Mme S. Harmand ajoute que si cette formation est ouverte pour les français, le Ministère ne délivrera plus l'habilitation.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés.

Après épuisement des points à l'ordre du jour, M. le Président propose de passer aux questions diverses.

- Questions diverses

1. M. A. Pilniak explique les craintes des étudiants en STAPS d'une dévalorisation de leur diplôme au profit des brevets professionnels et des certificats de spécialisations. Les étudiants souhaitent rencontrer la direction de l'Université et confirment être soutenus par leur Directeur, M. Barbier.

M. le Président lui répond favorablement.

M. A. Pilniak évoque également la crainte du tirage au sort mis en place dans plusieurs académies pour limiter l'affluence en licence. Il demande quelle est la position de l'UVHC sur la capacité d'accueil dans cette filière.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, lui confirme qu'une demande a été faite au Recteur pour limiter l'accueil des étudiants en L1 de STAPS. Il devrait donc y avoir un quota à la rentrée 2014.

M. A. Pilniak lui demande si ce sont les premiers étudiants arrivés qui seront inscrits.

Mme S. Harmand lui répond que la sélection sur dossiers n'est pas autorisée en L1.

M. A. Pilniak explique qu'il faudrait informer les lycées pour sensibiliser les futurs étudiants.

2. M. A. Pilniak souhaite remercier M. le Président d'avoir reçu le groupe d'étudiants qui travaillent sur le projet AGORAE d'épicerie solidaire, avec la FEV.

3. Mme M. Fauquet demande où en est le projet d'intégration des étudiants en soins infirmiers à l'UVHC.

M. le Président lui répond que ce n'est pas au niveau de l'UVHC que cela bloque. L'idée est d'avoir sur le campus du Mont Houy toute la formation IFSI.

Mme S. Harmand confirme que pour l'instant, l'UVHC est seulement prestataire de service pour les IFSI.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h15.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Adam

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

M. Rutkowski

Collège des usagers

Mmes Carlier et Fauquet
MM. Bruhier et Pilniak

Membres de droit MM. Billot et Guidez

Membres invités Mmes Hanneesse, Harmand et Truffert
MM. Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Laurent à M. Rutkowski
M. Dheilly à M. Winter
M. Cuminal à M. Ourak
M. Jenot à M. Ezzedine
M. Barbier à M. Markiewicz

Fait à Valenciennes, le 5 juin 2014

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK